



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 février 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue par vidéoconférence, le 8 février 2022, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée
Mme Sara Vigneau, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présentes :

Mme Ariane Cummings, directrice générale
Mme Louise Déraspe, greffière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 45 par le maire Jonathan Lapierre.

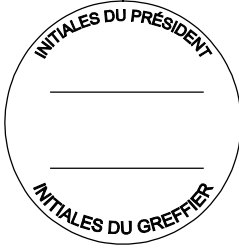
R2202-0561

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2022
 - 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 31 janvier 2022
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration

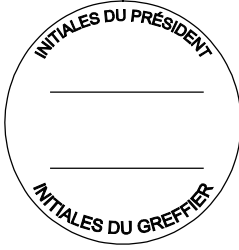


Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 février 2022

No. de résolution
ou annotation

- 7.1.1 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières – Révision périodique – Club vacances « Les Îles »
- 7.2 Finances
 - 7.2.1 Appropriation de surplus – Achat d'équipements récréatifs – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
- 7.3 Communications
- 7.4 Ressources humaines
- 7.5 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.5.1 Approbation de la révision de la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
 - 7.5.2 Autorisation d'appels d'offres : Réalisation du plan d'intervention – Travaux d'inspection des conduites – Travaux d'inspection de la voirie – Approbation des critères et de la pondération pour l'évaluation des offres de services professionnels relatives au plan d'intervention
 - 7.5.3 Autorisation d'appel d'offres – Travaux de mise aux normes des étangs et du bâtiment relatifs au traitement des eaux usées de Cap-aux-Meules
- 7.6 Hygiène du milieu
- 7.7 Sécurité incendie et de la sécurité publique
- 7.8 Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.8.1 Adoption du second projet de résolution – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert – Réalisation de travaux sur deux bâtiments, soit l'ancienne école primaire sise au 294, chemin d'en Haut, pour la convertir en immeuble à vocation mixte et l'ancienne église, sise au 300, chemin d'en Haut, pour la transformer en salle de spectacle
- 7.9 Développement du milieu
- 7.10 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.10.1 Octroi de contrat de gré à gré – Firme CIMCO Réfrigération – Service d'entretien des équipements du Centre multisport Desjardins
- 7.11 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.12 Réglementation municipale
 - 7.12.1 Adoption du second projet de règlement n° 2021-20-1 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 par l'insertion de nouvelles dispositions encadrant certaines catégories d'établissements d'hébergement touristique



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 février 2022

- 7.12.2 Avis de motion – Règlement n° 2022-01 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- 7.12.3 Dépôt et présentation du projet de règlement n° 2022-01 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- 7.12.4 Avis de motion – Règlement n° 2022-03 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans le village de Havre-aux-Maisons et permettant l'ajout d'usages sur la Pointe de Grande-Entrée
- 7.12.5 Dépôt du premier projet de règlement n° 2022-03 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans le village de Havre-aux-Maisons et permettant l'ajout d'usages sur la Pointe de Grande-Entrée
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R2202-0562

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2022

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2022.

Sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

R2202-0563

Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 31 janvier 2022

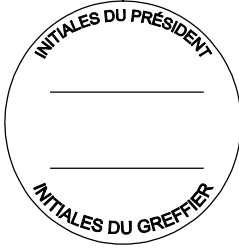
Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 31 janvier 2022.

Sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé, d'entériner les décisions prises lors de cette séance et de les rendre exécutoires à la date de la séance du comité exécutif.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 février 2022

No. de résolution
ou annotation

R2202-0564

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 5 au 25 janvier 2022 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 257 907,32 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R2202-0565

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières – Révision périodique – Club vacances « Les Îles »

Le conseil est saisi d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour le Club vacances « Les Îles » dans le cadre d'une révision périodique effectuée par la Commission municipale du Québec relativement aux dossiers numéros CMQ-57341-003 et CMQ-57342-003.

CONSIDÉRANT QUE l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit que la Commission doit consulter la Municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas en mesure de certifier que les immeubles visés ne sont utilisés qu'aux seules fins des activités admissibles en vertu de l'article 243.8 de la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la Municipalité informe la Commission qu'elle s'en remet à la décision que celle-ci prendra à l'issue de la consultation de l'organisme ci-dessus mentionné;

que la Municipalité confirme sa non-participation à une éventuelle audience concernant cette demande d'exemption de taxes.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 février 2022

FINANCES

R2202-0566

Appropriation de surplus – Achat d'équipements récréatifs – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée le 9 décembre dernier, par Loisirs Île du Havre-Aubert inc. relativement à l'achat de divers équipements récréatifs requis aux fins des activités des organismes locaux;

CONSIDÉRANT le surplus cumulé disponible du village de L'Île-du-Havre-Aubert;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 5000 \$ à l'organisme Loisirs Île du Havre-Aubert, à même le surplus cumulé du village, pour l'acquisition de ces équipements récréatifs.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R2202-0567

(Remplacée par :CE2202-772)

Approbation de la révision de la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

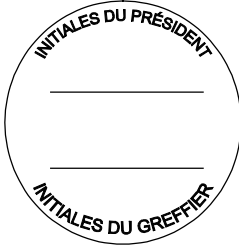
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

de s'engager à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, les dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 février 2022

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

d'approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

de s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

d'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

R2202-0568

Autorisation d'appels d'offres : Réalisation du plan d'intervention – Travaux d'inspection des conduites – Travaux d'inspection de la voirie – Approbation des critères et de la pondération pour l'évaluation des offres de services professionnels relatives au plan d'intervention

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a mis en place un programme d'aide financière destiné aux municipalités et que les travaux de mise à jour des plans d'intervention sont admissibles dans le cadre de la priorité 2 du programme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) en juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention actuel arrivera à échéance en 2023 et que ce dernier doit être renouvelé;

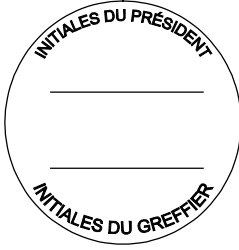
CONSIDÉRANT la réalisation de travaux prévus dans le cadre du plan d'intervention;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'autoriser la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à procéder au lancement des appels d'offres suivants :

- Services professionnels – Réalisation du plan d'intervention
- Travaux d'inspection des conduites
- Travaux d'inspection de la voirie



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 février 2022

d'approuver les critères de pondération suivants requis dans le cadre de l'appel d'offres de services professionnels pour la réalisation du plan d'intervention :

- Compréhension du mandat et qualité des documents soumis (10 points);
- Expérience du soumissionnaire dans des mandats similaires (30 points);
- Compétence, expérience et disponibilité du responsable de projet (20 points);
- Organisation de l'équipe de projet (20 points);
- Échéancier de travail et présentation des biens livrables (20 points).

R2202-0569

Autorisation d'appel d'offres – Travaux de mise aux normes des étangs et du bâtiment relatifs au traitement des eaux usées de Cap-aux-Meules

CONSIDÉRANT la recommandation faite au conseil par la Direction des services techniques et des réseaux publics à l'effet de réaliser des travaux aux étangs d'aération ainsi qu'au bâtiment adjacent en vue d'assurer la pérennité des installations de Cap-aux-Meules et le respect des normes de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU' un mandat a été confié à la firme Tétra Tech pour la réalisation des études requises et la préparation des plans et devis préalables aux travaux de mise aux normes de ces infrastructures;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil d'autoriser le lancement d'un appel d'offres relativement à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, soit autorisée à lancer un appel d'offres dans le cadre des travaux de mise aux normes des étangs et du bâtiment relatifs au traitement des eaux usées de Cap-aux-Meules.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

R2202-0570

Adoption du second projet de résolution – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert – Réalisation de travaux sur deux bâtiments, soit l'ancienne école primaire sise au 294, chemin d'en Haut, pour la convertir en immeuble à vocation mixte et l'ancienne église, sise au 300, chemin d'en Haut, pour la transformer en salle de spectacle

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 9 juin 2020, le Règlement n° 2020-04 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 février 2022

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet relatif aux deux immeubles sis aux 294 et 300, chemin d'en Haut, du village de L'Île-du-Havre-Aubert, a déposé une demande dans le cadre d'un PPCMOI;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier projet de résolution relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire tenue le 23 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de résolution a été soumis à une consultation écrite du 21 janvier au 7 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'étape suivante consiste à adopter un second projet de résolution et de soumettre celui-ci au processus d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter le second projet de résolution suivant intitulé : « Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert – Réalisation de travaux sur deux bâtiments, soit l'ancienne école primaire sise au 294, chemin d'en Haut, pour la convertir en immeuble à vocation mixte et l'ancienne église sise au 300, chemin d'en Haut, pour la transformer en salle de spectacle ».

Description du projet

L'objet de ce PPCMOI vise d'une part à permettre la rénovation majeure de l'immeuble sis au 294, chemin d'en Haut, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans le but d'y aménager différents espaces, tels ceux mentionnés ci-dessous, et d'autre part à changer la vocation de l'immeuble sis au 300, chemin d'en Haut, pour en faire une salle de spectacle régionale.

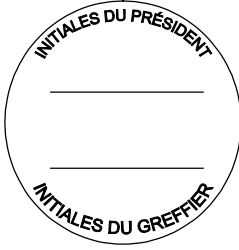
- 11 logements loués à l'année et une maison de chambres (3) pour les employés;
- 1 bistro avec salles à manger intérieure et extérieure (terrasse);
- Espaces de travail (bureaux);
- Salle multifonctionnelle avec loges;
- Gymnase (gym, yoga, etc);
- Espace pour un chapiteau et pour un stationnement (festival du cirque);
- Ensemble immobilier d'hébergement touristique (6 unités);
- Stationnement de véhicules récréatifs.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R2202-0571

Octroi de contrat de gré à gré – Firme CIMCO Réfrigération – Service d'entretien des équipements du Centre multisport Desjardins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles souhaite assurer un suivi plus rigoureux pour l'entretien des équipements et des contrôles du parc mécanique du Centre Multisport Desjardins;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 février 2022

- CONSIDÉRANT les avantages dont celle-ci peut bénéficier en accordant un tel contrat, sur une période de trois ans;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'expérience, les connaissances et l'expertise en ce domaine du fournisseur local CIMCO Réfrigération;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu du Règlement n° 2020-14 sur la gestion contractuelle, la Municipalité peut octroyer un ou des contrats de gré à gré;
- EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat à la firme CIMCO Réfrigération relativement au parc mécanique du Centre multisport Desjardins, incluant l'entretien de l'ensemble des composantes mécaniques de réfrigération, déshumidification, distribution de chauffage et ventilation, sur une période de 3 ans, au coût annuel de 12 309,40 \$ plus les taxes applicables;

que le conseil désigne le contremaître aux infrastructures de loisir, M. Éric Brunet, à signer tout document requis à cette fin et à assurer le suivi de ce contrat;

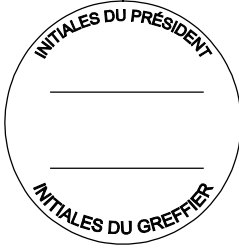
Cette dépense sera financée à même le budget de fonctionnement du Service loisir, culture et vie communautaire – Centre multisport Desjardins.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R2202-0572

Adoption du second projet de règlement n° 2021-20-1 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 par l'insertion de nouvelles dispositions encadrant certaines catégories d'établissements d'hébergement touristique

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un règlement de zonage et que le conseil entend procéder à la modification de celui-ci;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier projet de règlement n° 2021-20 lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021;
- CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a été soumis à la consultation lors de séances publiques tenues les 24, 25 et 26 janvier 2022;
- CONSIDÉRANT QUE l'étape suivante consiste à adopter un second projet de règlement et de soumettre celui-ci au processus d'approbation référendaire;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 février 2022

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter le second projet de règlement portant le numéro 2021-20-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 par l'insertion de nouvelles dispositions encadrant certaines catégories d'établissements d'hébergement touristique »;

de soumettre le second projet de règlement au processus d'approbation référendaire conformément à la loi.

R2202-0573

Avis de motion – Règlement n° 2022-01 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Le conseiller, Hugues Lafrance, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

R2202-0574

Dépôt et présentation du projet de règlement n° 2022-01 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU' à la suite des élections générales tenues en novembre 2021, le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine doit adopter par règlement son code d'éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT QUE cette loi prévoit également la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance ordinaire du conseil et la publication d'un avis préalablement à l'adoption du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de prendre acte du dépôt de ce projet de règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine séance tenante.

R2202-0575

Avis de motion – Règlement n° 2022-03 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans le village de Havre-aux-Maisons et permettant l'ajout d'usages sur la Pointe de Grande-Entrée

Le conseiller ou la conseillère, Gaétan Richard, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans le



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 février 2022

village de Havre-aux-Maisons et permettant l'ajout d'usages sur la Pointe de Grande-Entrée.

R2202-0576

Dépôt du premier projet de règlement n° 2022-03 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans le village de Havre-aux-Maisons et permettant l'ajout d'usages sur la Pointe de Grande-Entrée

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend modifier ce règlement conformément aux dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QUE la première étape consiste à procéder à l'adoption d'un premier projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter le premier projet règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans le village de Havre-aux-Maisons et permettant l'ajout d'usages sur la Pointe de Grande-Entrée »;

de soumettre ce projet de règlement à la population lors d'une consultation publique et de publier un avis à cet effet conformément aux dispositions de la loi.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

Le maire invite les citoyens à faire parvenir leurs questions aux membres du conseil par courriel. Un suivi sera effectué ultérieurement auprès des personnes concernées.

R2202-0577

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 20 h 15.

Jonathan Lapierre, maire

Louise Déraspe,
greffière adjointe